

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33
Procurations : 4

L'an deux mille douze
le vingt cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le :

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 15/06/2012

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Marie-Anne CAMBON-BONAVITA qui a donné procuration à Mme Sylvie DREVES, Mme Virginie GOURVENNEC à Mme Martine BIZIEN, Mme Gaële MALGORN à M. Damien DESCHAMPS, M. Francis THERY à M. Jacques LE BRIS.

Affichage en date du : 15/06/2012

Publication de la présente en date du :

Secrétaire de Séance : Mme Sandrine JEFFROY

Réception en préfecture :

N° 2012-06-12

Objet : Reprise des résultats et adoption de la décision modificative n°1 du budget principal de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal, conformément à l'article 1612-11 du Code général des collectivités territoriales, d'adopter la décision modificative suivante qui, d'une part, reprend l'affectation des résultats précédemment décidée par la présente assemblée, d'autre part adapte les montants inscrits au budget primitif voté le 6 février 2012 pour tenir compte des besoins nouveaux ou réévalués.

Restes à réaliser 2011							
DEPENSES				RECETTES			
Reports d'investissement		817 460,65		Reports d'investissement		217 604,92	
Propositions nouvelles 2012: DM n°1							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Compte	Libellé	Montant	Chap.	Compte	Libellé	Montant
	001	Déficit d'investissement cumulé	741 710	10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 341 566
21	2158	Autolaveuse	3 000	021	021	Virement de la section de fonctionnement	635 778
	2184	Mobilier logements d'urgence Tabarly	3 000	16	1641	Emprunt	-482 178,27
	2188	Matériel cuisine centrale	3 000				
23	2313	Restructuration centre social Kerallan	125 000				
	2315	Maîtrise d'œuvre tribunes Keramazé	24 000				
	2313	Economies menuiseries ext Trémaïdic	-5 000				
	2313	Economies marché toitures	-33 000				
	2313	Traitement humidité logement Trinité	8 000				
	2313	Pose de vélux à l'Espace Tabarly	3 000				
	2313	Abri touche terrain B Trémaïdic	3 000				
	2313	Remplacement châssis au Foyer Laïque	2 200				
	2313	Garage à vélos Kroas Saliou	2 400				
2313	Remplacement chaudière La Poste	15 000					

Dépenses INVESTISSEMENT (y c. RAR)			1 712 770,65	Recettes INVESTISSEMENT (y c. RAR)			1 712 770,65
011	60612	Electricité	8 000		002	Excédents de fonctionnement à reporter	607 778
	60631	Dépollution	1 000	70	70874	Remboursement de frais par la CDE	10 000
	60632	Petites fournitures garderie périscol	3 000	73	7322	Dotation de solidarité communautaire	220 600
	6132	Indemnisation terrains	1 500				
	6156	Maintenance	1 000				
	617	Etude légionellose et mission archives	4 000				
	6184	Formation	5 000				
	6232	Tréteaux chantants	5 000				
012	64731	Indemnités chômage	2 100				
	6218	Mission ACFI	1 000				
65	6554	Contribution Vélodrome et SAGE	4 000				
	65733	Participation breton dans les écoles	6 000				
	657362	Subvention au CCAS	-5 000				
014	73921	Attribution de compensation	166 000				
023	023	Virement à la section d'investissement	635 778				
Dépenses FONCTIONNEMENT			838 378	Recettes FONCTIONNEMENT			838 378

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (26 voix pour, 7 abstentions soit les groupes « Générations Plouzané » et « Plouzané bouge » :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal de la commune,
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures et signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Plouzané, le 26 juin 2012

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20120626-delib2012-06-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2012
Publication : 29/06/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

